



INSTRUMENTS D'APPUI

Fascicule 6 : Fiscal

Abattement de la base imposable

DGI

Offre :

Abattement de 25% de la base imposable correspondant au chiffre d'affaires réalisé par paiement mobile

Objet :

Réduction de la base imposable

Eligibilité : Entreprises soumises à l'IR sous le régime du forfait ou de la comptabilité simplifiée

Descriptif :

Réduction de 25% de la base imposable correspondant au chiffre d'affaires réalisé par paiement mobile

Condition :

Entreprises soumises à l'IR sous le régime du forfait ou de la comptabilité simplifiée

Cycle de vie :

Création d'entreprise, Démarrage de l'activité Exploitation

Finalité :

Aide à l'accomplissement des formalités

Contact :

Par l'intermédiaire des directions régionales



scannez le code qr